

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 4749

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, après le mot :

« climatique, »,

insérer les mots :

« en soutenant la transition agroécologique et en développant l'agriculture biologique et l'ensemble des modes de production visant à garantir la durabilité des systèmes agricoles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous amendement vise à assurer que notre modèle agricole puisse promouvoir des modes de développement plus résilients face au changement climatique.

L'agroécologie et l'agriculture biologique doivent être des perspectives de long termes pour assurer notre souveraineté alimentaire devant le bouleversement des écosystèmes et des logiques de production.